

REPUBLIQUE DU CONGO

29 Mars 2001

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DES REFORMES ADMINISTRATIVES ET  
DE LA PROMOTION DE LA FEMME

DIRECTION GENERALE DE LA  
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA PREVISION ET DE LA  
MAITRISE DES EFFECTIFS

Décret n° 2001-80 du/MFPRAPF/DGFP/DPME-SR  
Portant intégration, nomination, titularisation à titre  
exceptionnel et versement de certains candidats dans les  
cadres des services sociaux (enseignement); en tête :  
Monsieur **BASSOUMBA/Anselme.**

(régularisation)

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

VISAS :

Vu l'acte fondamental;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 63-81/FP-BE du 26 mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires ;

Vu le décret n° 67-50/FP-BE du 24 février 1967, réglant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

Vu le décret n° 64/304 du 30 septembre 1967 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A de l'enseignement secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165 du 22 mai 1964 fixant le statut commun des cadres de l'enseignement ;

Vu le décret n° 91-049 du 05 mars 1991 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n° 94-769 du 28 décembre 1994 portant suspension des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un reclassement, d'un avancement, d'une révision de situation administrative ou de toute autre promotion ;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999, portant versement des agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021/89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté n° 2087-FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu la note de service n° 800/MEPS-CAL/DGASG/DPAA du 7 mai 1997 portant recrutement des volontaires de l'enseignement ;

Vu les dossiers de candidature constitués par les intéressés ;

**DECRETE :**

Article 1. Les candidats ci-après désignés, titulaires du certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement dans les lycées (CAPEL), option : histoire-géographie, obtenu à l'université Marien NGOUABI, sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (enseignement), nommés au grade de professeur certifié des lycées de 1<sup>er</sup> échelon stagiaire, indice 830, titularisés exceptionnellement au 1<sup>er</sup> échelon, indice 830, ACC= 1 an et mis à la disposition du ministère de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, chargé de la recherche scientifique, selon le tableau ci-dessous :

N°	Noms et Prénoms, date et lieu de naissance	Date d'intégration	Date de titularisation
1-	BASSOUMBA (Anselme, né le 30 juillet 1962 à Brazzaville) Gm̄	25 juin 1998	25 juin 1999
2-	BITSINDOU (Aubin Rodrigue, né le 26 janvier 1968 à Baratier) Gm̄	15 juin 1998	15 juin 1999
3-	ECKOMBAND (Pie-Dix-Luc-Christian, né le 11 octobre 1971 à Saint-Benoît (Boundji)) Gm̄	1 <sup>er</sup> juin 1998	1 <sup>er</sup> juin 1999
4-	IBARA (Pascal, né le 8 février 1966 à Abala) Gm̄	1 <sup>er</sup> juin 1998	1 <sup>er</sup> juin 1999
5-	KONDZI (Alphonse, né le 22 janvier 1961 à Fort-Rousset) Gm̄	19 mai 1998	19 mai 1999
6-	KOUEBE (Modeste Joël Gervais, né le 20 mars 1964 à Epéna) Gm̄	20 mai 1998	20 mai 1999
7-	KOUAKOUA (Barthélémy, né le 22 août 1968 à Pointe-Noire) Gm̄	16 juillet 1998	16 juillet 1999
8-	LEKOUMA (Barthélémy, né le 26 décembre 1969 à Loukoléla) Gm̄	19 mai 1998	19 mai 1999
9-	LOUFOUMA (Pierre-Paul, né le 29 juin 1968 à Kinkala) Gm̄	25 juillet 1998	25 juillet 1999
10-	MABOUAKI-TALAMESSO (Irma Espérance, née le 1 <sup>er</sup> septembre 1967 à Brazzaville) Gm̄	9 janvier 1999	9 janvier 2000
11-	MALONGA (Marcel Karhel, né le 17 Février 1964 à Kindamba) Gm̄	3 juillet 1998	3 juillet 1999
12-	MAMBOU-MAVOUANDA (Pierre, né le 12 décembre 1964 à Pointe-Noire) Gm̄	2 juin 1998	2 juin 1999

Gm̄

Gm̄

Gm̄

Gm̄

C. C. C.

 3

**Article 2** : Les intéressés sont versés dans les cadres de la catégorie I, échelle 1, 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon, indice 850, ACC = 1 an, pour compter des dates respectives de titularisation, en application du décret n° 99-50 du 03 avril 1999 susvisé.

**Article 3** : Conformément au décret n°94-769 du 28 décembre 1994 susvisé, le versement et la titularisation ne produiront aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.



Article 4 : Le présent décret qui prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000, sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./

*[Handwritten mark]*

Brazzaville, le 29 Mars 2001

*[Signature]*  
Denis SASSOU NGUESSO

Par le Président de la République,

La ministre de la fonction publique, des réformes administratives et de la promotion de la femme,

*[Signature]*  
Jeanne DAMBENDZET



Le ministre de l'économie, des finances et du budget,

*[Signature]*  
Mathias DZON

Le ministre de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur chargé de la recherche scientifique.

*[Signature]*  
Pierre NZIBA



AMPLIATIONS :

- JORC 1
- DGFP/DPME
- MFPRAPF-BST
- DGB 3
- DGCF 2
- MEPSSRS 2
- DPAA 2
- INTERESSES 12
- DOSSIERS 36
- SGG/BC 3

*[Handwritten mark]*

*[Handwritten mark]*